



## Renonciation à une Succession

Par **BOURGUIGNAT Philippe**, le 12/12/2016 à 13:22

Bonjour, j'ai fait une renonciation de succession pour ma Mère qui est décédé, et une aussi pour mon frère qui est aussi décédé, auprès du TIG de Créteil maintenant le Notaire me dit qui faut que je refuse aussi ma part, je ne comprend pas ?? nous somme deux frères, sur le bien de l'époque acheter nous avion signé avec mes deux frères chez le Notaire, puisque mon Père étend décédé, il avait fait un document au dernier des vivant pour ma Mère, donc nous avion signé nous trois à l'époque pour que ma Mère puisse acheter plus petit, mon Notaire me répond pas comment refusé ma part, en faisant le même document de renonciation de succession que j'ai fait pour ma Mère et mon frère, je ne voie pas comment le remplir ?.

Cordialement

Par **BOURGUIGNAT Philippe**, le 12/12/2016 à 13:36

elle parle de ma part, parce que j'ai refusé celle de ma Mère et mon frère, mais pas la mienne, ces pour ça que je ne comprend pas.

Par **BOURGUIGNAT Philippe**, le 12/12/2016 à 13:55

je veux un refus total de la succession, je ne veux rien. les démarches que j'ai faite sont il correcte il y à t'il autre chose à faire.

Par **BOURGUIGNAT Philippe**, le 12/12/2016 à 18:07

Merci, beaucoup pour vos renseignements